

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 25 mars 2024 « Conseil hybride »

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez/ Valérie Pottier

40 membres en exercice : 25 présents, 7 représentés

20 membres de droit et invités : 7 présents

Présents : Mme Sara Aouiss, Mme Elisa Baron, M. Louis Beury, Mme Mathilde Briard, Mme Camille Chasle, Mme Carolina Cerda-Guzman, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Pascal Combeau, Mme Sarah Dupont, Mme Barbara Freleteau, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, Mme Leija Morina, M. Hugo Lopes, M. Jérôme Neveu, M. Jérôme Porta, M. Gilles Roperio, Mme Anaïs Rouan, M. Romain Roussel, M. Jean Sagot-Duvaouroux, M. Adrien Schu, M. Charles Edouard Senac, M. Sébastien Tournaux, Mme Anne-Marie Tournepiche, M. Julien Valiergue.

Etaient représentés : M. Matteo Bartolucci, M. Luc Derepas, Mme Delphine Detrieux, M. Régis Frenzel, Mme Isabelle Gorce, Mme Souad Loulidi, Mme Stéphanie Roussel.

Membres de droit et invités présents : Mme Priscilla Arquey, M. Laurent Bloch, Mme Marie-Christine Guillemet, M. Nader Hakim, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier, Mme Laure Sebrier.

Etaient excusés : Mme Marie Lamarche, Mme Isabelle Planquart, M. Jean-Christophe Saint-Pau.

L'ordre du jour :

M. Combeau, doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h06.

1. Approbation du procès-verbal

M. Combeau met au vote les procès-verbaux des conseils du mois de janvier et de février.

- Le procès-verbal du Conseil du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.
- Le procès-verbal du Conseil du 19 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Projet Alumni

Mme Sebrier, chef de projet Alumni, présente le projet issu des cinq réunions du groupe de travail menées de février à mars. La Faculté était représentée par Mme Freleteau, chargée de mission professionnalisation. Ce projet sera aussi présenté devant le COPIL du Collège et au CODIR du 8 avril. L'Université a pour objectif de se doter d'un réseau Alumni structuré afin de renforcer le rayonnement de l'UB et de développer sa marque. L'outil centralisera des ressources et facilitera le lien avec les Alumni. Mme Sébrier souligne que ce projet ne vise pas à entraver les actions déjà en place au sein des différentes composantes de l'université. L'objectif pour cette année est de mettre en mouvement ce projet en établissant une gouvernance, une charte « Central-composante » et en ciblant les enjeux et l'offre de service tant en interne qu'en externe. Ce projet est donc co-porté par l'établissement et les composantes de l'université.

Mme Sébrier évoque également le travail réalisé en collaboration avec les SNI, la DSI et avec les pôles et les services de l'université pour développer une plateforme qui permettra de centraliser des informations sur les

anciens diplômés de l'UB. Cet outil permettra, à terme, d'avoir des informations à jour sur les diplômés de l'UB. Cette plateforme facilitera le contact avec les diplômés et offrira aux recruteurs un espace pour déposer des offres de stage et d'emploi. Chaque composante sera libre d'utiliser la plateforme à sa convenance. Elle insiste sur l'importance de fidéliser les étudiants dès l'ouverture de la plateforme. Elle précise que les divers prestataires du marché ont déjà réalisé les plateformes de l'UBM et de l'université de Toulouse.

Le lancement de la plateforme sera accompagné par la publication d'une Charte Alumni à l'automne 2024, marquant ainsi les 10 ans de l'UB. Cette Charte encadrera l'utilisation de la plateforme et définira les règles et les bonnes pratiques à suivre. A la mise en ligne de la plateforme, un mail sera adressé à tous les anciens étudiants, les encourageant à compléter leurs données personnelles. Cela permettra de disposer d'un annuaire actualisé et complet des diplômés de l'Université. A terme, l'outil vise à renforcer les liens entre l'université et ses anciens étudiants.

M. Combeau soulève des interrogations concernant la « marque » Université de Bordeaux, car la Faculté de droit et science politique possède déjà sa propre marque et dispose d'un réseau important. Mme Sébrier répond que ce n'est pas antinomique et que les composantes internes ont un rôle essentiel à jouer dans ce projet.

Mme Sébrier répond à Mme Gouttenoire, en confirmant qu'il sera possible d'extraire et de filtrer les informations sur les anciens diplômés de master dans la région de Bordeaux. Elle ajoute que le prestataire s'est engagé à finaliser la plateforme début septembre, avec une formation prévue pour les utilisateurs avant son ouverture. M. Combeau souligne l'importance d'une bonne coordination des différents gestionnaires qui utiliseront la plateforme, et évoque le rôle important des composantes. Il rappelle le nombre de mentions et parcours au sein de la Faculté, et souligne l'existence de réseaux importants, parfois anciens, associés à certains parcours.

Mme Tournepiche ajoute que les responsables de formation ont un rôle crucial à jouer.

Mme Sébrier affirme l'importance d'identifier des personnes pour animer le réseau Alumni et précise que chaque composante aura un rôle spécifique à jouer en fonction de ses enjeux : l'insertion professionnelle, le recrutement des vacataires ou l'organisation d'événements. Elle répond à Mme Tournepiche en précisant qu'il y aura plusieurs niveaux d'intervention sur la plateforme : les animateurs du réseau, ceux qui auront accès à la plateforme, et les responsables de parcours, qui pourront intervenir de manière autonome, mais uniquement sur des groupes spécifiques. M. Combeau souligne l'importance d'accorder un accès aux responsables de mention et de parcours sur la plateforme, tout en insistant sur la nécessité d'informer tous les étudiants dès la rentrée afin de les inciter à utiliser la plateforme de manière régulière.

Mme Cerda-Guzman souligne également l'importance de maintenir le lien avec les Alumni internationaux et d'élargir le programme à tous ceux qui sont de passage dans l'établissement.

Mme Sébrier annonce qu'à partir de 2025, le programme sera étendu à toutes les personnes qui passent par l'établissement, y compris le personnel. Elle souligne l'intérêt de disposer d'un annuaire pour les étudiants et les Alumni, avec la possibilité de créer des groupes ouverts ou fermés, ciblés par diplôme ou de manière transversale. Elle mentionne également la nécessité d'avoir une base de données facilement utilisable et mise à jour de manière cohérente et permanente, soulignant que c'est un travail à long terme qui répond à un besoin réel. Elle ajoute que cette démarche s'appuiera sur l'intervention d'un référent Alumni au sein de chaque Collège ou de chaque composante.

M. Combeau remercie Mme Sébrier pour son intervention.

3. Jury d'examen CRFPA session 2024

Mme Clavierie-Rousset, directrice de l'IEJ et responsable du centre d'examen d'accès à l'école des avocats de Bordeaux, propose, sur le fondement du décret du 27 novembre 1991, la nomination des membres et des suppléants, professeurs et maîtres de conférences pour la constitution du jury de grand oral, ainsi que des enseignants en langues étrangères, pour l'examen d'accès à l'école des avocats qui se déroulera en septembre 2024. Les professionnels qui siègeront dans le jury de grand oral (magistrats et avocats) sont nommés par les juridictions et le Barreau.

a) Grand Oral

Mme Claverie-Rousset explique que la nomination des membres universitaires du jury obéit à une règle d'alternance entre le droit privé et le droit public, ainsi qu'à une représentation équilibrée entre maîtres de conférences et professeurs, hommes et femmes. De plus, les enseignants nommés s'engagent à ne pas participer à la préparation de l'examen afin d'éviter les conflits d'intérêts.

La proposition est la suivante:

- Présidence du jury : Mme Véronique Bertile
- Vice-présidence : M. Guillaume Drouot
- Suppléance : M. Jean-Philippe Ferreira et Mme Stéphanie Zeidenberg

Les suppléants s'engagent à intervenir l'année suivante.

b) Examineurs spécialisés

Mme Claverie-Rousset soumet les noms des enseignants pouvant faire passer l'épreuve orale d'anglais. Les noms proposés sont les suivants :

- Mme Anne-Marie Barrault-Methy
- Mme Arianne Brigaudeau
- M. Andrei Popescu
- Mme Nawal Issaoui
- Mme Otilia Bardet
- M. Olivier Jaud

- Les propositions de nomination des membres universitaires du jury et des examinateurs spécialisés reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

4. Maquettes

a) MCC LAS/PASS

M. Bloch rappelle que la Licence Accès Santé MMOP et la Licence Accès santé K sont des formations hybrides, droit-santé. L'étudiant doit acquérir ou valider 10 UE « mineure santé » sur les trois années de la licence afin de pouvoir candidater pour accéder à la 2^{ème} année d'études de santé.

Désormais, en application de l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié le 21 décembre 2021, le redoublement n'est plus possible en LAS MMOP. M. Bloch précise que seule la maquette de la LAS MMOP est concernée.

- La modification des M3C de la maquette LAS MMOP est adoptée à l'unanimité.

M. Bloch poursuit avec la maquette de la licence Parcours Accès Santé (PAS), soulignant que parmi 1400 étudiants en 1^{ère} année de médecine, 240 ont choisi cette année une formation hybride santé-droit. Il explique que la « mineure droit » correspond aux 6 UE des matières principales de la 1^{ère} année de droit :

- Au premier semestre : l'introduction au droit privé, l'introduction au droit constitutionnel et l'introduction historique au droit.
- Au deuxième semestre : droit civil, droit constitutionnel et histoire de l'Etat.

Parmi les 240 inscrits en « mineure droit », en général, une trentaine poursuit en 2^{ème} année de santé, une centaine accède à la 2^{ème} année de droit et une vingtaine reprend en 1^{ère} année de droit.

Il précise que les UE « majeure-santé » et les UE « mineure-droit » ne se compensent pas. Ainsi, un étudiant qui valide les UE santé et les UE droit peut, en fonction de son classement, se voir refuser l'accès à la deuxième année de médecine mais pourra déposer son dossier pour intégrer la deuxième année de droit. Un étudiant ayant validé uniquement les UE « mineure droit » pourrait intégrer la L1 droit avec le bénéfice d'une dispense.

M. Bloch propose, après concertation avec le président de la section d'histoire du droit, que les étudiants intégrant la 1^{ère} année de droit et ayant validé l'UE « mineure droit » gardent le bénéfice de deux matières de L1 sans TD qu'ils auraient validées.

- La proposition de modification de la maquette PAS est adoptée à l'unanimité.

b) M2 Culture Juridique

M. Hakim rappelle que depuis deux ans, le service culture de l'UB propose aux étudiants volontaires, des séances nommées « Carnet de recherches », communes aux Collèges ST, SH et DSPEG. Cette pratique artistique consiste à travailler sur un objet en lien avec leurs études.

Plus spécifiquement, au sein du collège DSPEG, le master 2 Culture juridique a expérimenté une approche différente pour la rédaction du mémoire de master 2, en passant d'une démarche scientifique à une démarche artistique d'imagination. M. Hakim souligne que ces deux démarches ont des points communs permettant de développer une méthodologie et des compétences sous forme de « softskills » chez les étudiants, et que tous les autres masters de droit pourraient envisager l'expérience.

Il soumet à validation la maquette du M2 Culture juridique comportant, au deuxième semestre, deux nouvelles options au choix :

- La clinique du droit, offrant aux étudiants la possibilité de participer au service d'information juridique, avec le soutien des avocats.
- L'option Carnet de recherche prévue sur 20 heures, impliquant des artistes et un enseignant de la Faculté en vue d'une démarche personnelle de l'étudiant, en côtoyant d'autres disciplines universitaires. Il précise que 3 ECTS valident les deux options et que l'évaluation est fondée sur la démarche de l'étudiant, notamment les questions posées pour arriver au type de réponse proposée. Il souligne qu'il n'y a pas d'opposition entre l'art et la pratique, mais plutôt deux moyens complémentaires d'aborder l'information pour des étudiants d'histoire du droit.

La modification sur la maquette est une expérimentation pour un an. Le paiement des artistes est pris en charge par le service culturel de l'UB. Le financement de 12 h de suivi du projet individuel est validé par le Collège DSPEG. Ce financement étant temporaire, il compte engager une réflexion avec d'autres parcours afin de pérenniser l'expérimentation.

- La proposition d'insérer les options, Clinique du droit et Carnet de recherche à la maquette du master 2 Culture juridique et l'ajout de 12h sur la maquette 2024-2025 sont adoptés à l'unanimité.

c) Parcours de la mention de science politique

- **MI Pensées et Politiques du changement**
- **MI Politiques comparées et coopération internationale : Amériques**
- **MI Sécurité globale Analyste politique**

M. Valiergue explique que la modification vise à harmoniser la durée d'examen entre trois masters de sciences politique. Mais il constate la non-conformité de cette demande avec le règlement des examens. Cette proposition consiste à supprimer l'alternative entre l'épreuve écrite et l'épreuve orale et à imposer une épreuve écrite pour l'évaluation des cours sans travaux dirigés, même si ces matières comportent moins de 60 étudiants, comme pour l'évaluation des matières « pensée politique écologiste » et « pensée politique anglo-américaine ». Il rappelle le règlement des examens : « *sous réserve des consignes données de modalités du contrôle de connaissance, la forme des épreuves est décidée par l'enseignant. Les matières sans travaux dirigés font l'objet d'épreuve orale toutefois si le nombre d'étudiants est supérieur à 60 un écrit peut être organisé.* »

M. Schu souligne la particularité de la science politique, expliquant que l'application de la règle des examens dans le cadre de ce parcours conduira à évaluer uniquement à l'oral 10 cours sur 12 du deuxième semestre.

Au premier semestre les cours sont communs aux trois parcours ; le seuil de 60 étudiants permet l'évaluation à l'écrit. La modification concerne le deuxième semestre. En effet, cette année seuls deux cours ont franchi la barre de 60 étudiants, permettant l'évaluation à l'écrit.

Interrogé sur cette modification tardive, M. Schu explique que des incohérences ont été identifiées entre les maquettes de différents parcours, notamment pour une épreuve mutualisée. Ces incohérences n'ont été remarquées qu'après le vote des maquettes. Les responsables de parcours ont donc juger nécessaire d'harmoniser la durée des épreuves et ont saisi cette opportunité pour proposer une modification sur le type -

des épreuves.

M. Valiergue propose de voter uniquement l'harmonisation horaire des épreuves communes aux trois masters et de surseoir à la question du type d'épreuve, afin d'étudier la spécificité des parcours.

M. Sagot-Duvauroux s'interroge sur la création d'un règlement adapté spécifiquement à la science politique. Mme Claverie-Rousset ajoute que ces justifications pourraient conduire à contourner systématiquement la règle établie. M. Porta, souligne qu'un diplôme de master ne peut être obtenu uniquement sur la base d'évaluations orales. M. Valiergue demande à revoir les maquettes de ces trois parcours. M. Sagot-Duvauroux soulève la question des modifications apportées aux maquettes alors que la plateforme Monmaster a déjà ouvert.

M. Schu rappelle que la science politique est la seule mention comportant des cours magistraux sans TD. Il précise qu'il existe un TD transversal qui n'est pas associé à un CM en particulier. Aussi, la réflexion porte sur l'évolution de la maquette, notamment en ce qui concerne le nombre de TD par semestre.

M. Valiergue rappelle le principe en M1 : des oraux pour toutes les matières sans TD de moins de 60 étudiants.

M. Combeau informe que les votes du Conseil de Faculté qui ne seront pas entérinés par le Conseil du Collège du 26 mars devront attendre la séance du mois de juin, après l'élection du directeur du Collège. Il ajoute que les maquettes doivent se conformer à la règle, mais qu'un travail d'identification des difficultés selon les matières doit être effectué, afin d'apporter une réponse adaptée.

M. Valiergue rappelle l'impossibilité d'envisager des modifications sur les maquettes applicables à la prochaine rentrée. L'épreuve écrite sera envisagée si le seuil est atteint et Mme Baron propose d'assumer les durées d'épreuves inscrites dans les maquettes ou d'envisager de faire passer des oraux.

- La demande de modification étant tardive, le Conseil décide de maintenir en l'état les maquettes.

d) Parcours Master 2 contentieux judiciaire

M. Valiergue explique que le Conseil national de la médiation est en train d'élaborer un référentiel national de formation : en attendant de ce référentiel les responsables du parcours ont préféré stopper les modifications envisagées et revenir sur les modifications déjà apportées aux maquettes des masters Contentieux judiciaire et MARL, notamment le cours mutualisé « Droit des modes amiable de résolution des différends » qui reprend son intitulé initial « Théorie générale de MARL ».

- La modification de la maquette reçoit un avis favorable à l'unanimité.

5. Demandes de subvention

M. Combeau expose les demandes de subventions :

Une première demande de subvention de 300 €, sur le budget de la Faculté, est sollicitée dans le cadre de l'organisation par des docteurs du COMPTRASEC et de l'ILD d'un colloque sur « Le droit administratif du chômage » prévu le 04 mai prochain. Le budget global de la manifestation est de 3 900,90€. Le COMPTRASEC, l'ILD, le DETS et l'ED ont déjà accordé des subventions.

- La demande de subvention de 300€ financée sur le budget de la Faculté est approuvée à l'unanimité.

Une deuxième demande de subvention de 500€, sur le budget de la Faculté, est sollicitée par l'association Les Engagés Bordeaux pour le financement d'un projet de voyage à Paris "Les étudiants parlementent !", prévu le 16 avril prochain. Le budget global du projet s'élève à 3 206,60€, avec la participation du FSDIE et de l'association sur fonds propres.

- La demande de subvention de 500€ financée sur le budget de la Faculté obtient un avis favorable à l'unanimité.

Une troisième demande de subvention est formulée par l'association du Master II droit pénal approfondi, organisatrice d'une journée d'étude « Les 30 ans du code pénal », en collaboration avec les masters de Nantes et de Poitiers. Le budget total du projet est de 510€, avec des financements provenant de l'ISJ et de l'association.

- Les demandes de subvention de 169.98€ sur le budget de la faculté et de 169.98€ sur la ligne du master de droit pénal approfondi sont approuvées à l'unanimité par le conseil de faculté.

Une quatrième demande de subvention de 330€ est formulée par l'association du Master II droit pénal approfondi pour l'organisation d'un procès fictif organisé durant 9 séances, du 25 mars au 18 avril de 18h à 20h30 ; le procès final, le 18 avril, sera ouvert à tous les étudiants. En complément de ce même projet, l'association sollicite une subvention de 550€ sur le budget du master.

- La demande de subvention de 330€ financée sur le budget de la Faculté est approuvée à l'unanimité par le conseil de la faculté.
- La demande de subvention de 550€ sur la ligne du master droit pénal reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Une cinquième demande de subvention de 400€, est formulée par l'association étudiante Just'Act, pour l'organisation d'un procès fictif de droit civil, qui se déroulera le 11 avril 2024 au sein de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, avec le concours des avocats du Barreau de Bordeaux et la Clinique du droit. Le budget global du projet s'élève à 1 161,92 €, avec une contribution de 600 € du FSDIE et 161,92 € provenant des fonds propres de l'association.

- La demande de subvention de 400 € sur le budget de la Faculté est approuvée à l'unanimité.

La sixième demande de subvention, d'un montant de 500€, est formulée par l'association du Master Culture juridique pour l'organisation d'un podcast interdisciplinaire sur le thème des Humanités, en collaboration avec l'IRM. Dans la continuité du projet, un voyage à Paris est prévu les 11, 12 et 13 avril 2024 avec des visites culturelles dans divers musées et expositions. Le budget total s'élève à 3 260€, avec un financement du FSDIE, une contribution de 1200€ de l'association et une participation des étudiants à hauteur de 600€.

- La demande de subvention de 500 € sur le budget de la Faculté reçoit un avis favorable à l'unanimité.

La dernière demande concerne un transfert de 10 065€, dans le cadre de l'AAP-CFA, au bénéfice de l'association des étudiants du master 2 Droit des affaires et fiscalité–DJCE, pour le financement d'un voyage d'études à Montpellier du 27 mai au 21 juin 2024, dans le cadre de l'obtention de la certification nationale du DJCE. Cette certification est reconnue dans le milieu professionnel et comporte plus de 100 heures de cours consacrées à la matière de spécialisation choisie. La somme couvrira 60% de la dépense, notamment les frais de transport et d'hébergement, laissant un reste à charge de 300€ par étudiant.

- La demande de transfert de 10 565 € du budget CFA sur la ligne du master Droit des affaires et fiscalité–DJCE reçoit un avis favorable à l'unanimité.

6. Questions diverses

M. Senac a constaté la réduction des horaires de la bibliothèque de droit public sur le site de Pessac. Les nouveaux horaires de 9h à 13h sont jugés insuffisants. Il interroge sur l'autorité qui a décidé de ces nouveaux horaires.

M. Combeau rappelle que les salles de proximité de droit public, droit privé et histoire de droit ne relèvent plus du Collège et de la Faculté (qui leur attribuait une subvention pour leur fonctionnement), mais sont désormais gérées par la Direction de la documentation, y compris la gestion des agents. La Direction de la documentation s'était engagée à ne pas supprimer ces salles et à maintenir la même offre de service. Malgré cet engagement, des restrictions des heures d'ouverture ont été constatées. Le Collège s'est associé à la Faculté afin d'adresser un courrier à la directrice de la documentation à ce sujet. La direction de la documentation invoque des difficultés conjoncturelles dues essentiellement à un problème de gestion du personnel dédié. La

prochaine réunion de la commission consultative prévue en juin permettra aux enseignants-chercheurs et aux étudiants de faire part de ces difficultés. M. Combeau note que les horaires réduits rendent ces salles moins attractives pour les étudiants, les doctorants et les enseignants. Il profite de l'occasion pour rappeler aux étudiants l'importance de participer à cette commission consultative.

M. Valiergue précise que la direction de la documentation rapatrie les manuels dans la grande bibliothèque, considérant que les salles des petites bibliothèques devraient seulement accueillir des chercheurs. Mme Gouttenoire déplore le manque de moyens accordés à ces bibliothèques pourtant essentielles. Mme Morina insiste sur leur utilité pour les étudiants : la très grande fréquentation de la BU nécessite qu'il y ait d'autres espaces de proximité leur permettant de travailler.

M. Lopes s'interroge sur les raisons qui justifient la conservation de ces bibliothèques. M. Combeau insiste sur la nécessaire proximité des lieux de travail et rappelle leur lien avec certains centres de recherche. M. Porta ajoute que ces salles sont avant tout des lieux de vie sur le campus. Mme Baron souligne que les horaires réduits rendent l'utilisation des salles impossible, notamment pour le tutorat. M. Sagot-Duvaurox demande si les étudiants connaissent l'existence de ces bibliothèques. M. Beury propose de les rendre plus visibles, peut-être à l'aide de panneaux de signalisation. M. Valiergue souligne qu'il est actuellement impossible de proposer la même offre documentaire dans les petites bibliothèques. M. Beury souligne que cette offre complémentaire serait dans l'intérêt des étudiants. M Combeau suggère d'inviter Mme Lafon lors d'un prochain Conseil.

M. Combeau informe que le groupe de travail sur les BCC transverses se réunira en juin.

Il clôt la séance à 16h31.